

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 20 JUIN 2024

DELIBERATION 2024\_098

**Objet : Marché relatif à la gestion et l'exploitation du parking-silo du pôle d'échanges multimodal d'Hazebrouck**

**Séance du jeudi vingt juin deux mille vingt quatre, à dix-huit heures trente**

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis route de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le quatorze juin deux mille-vingt-quatre.

**Présents (56) :**

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Christophe LEGROIS - Nathalie BAUCHART - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Marie-José DUPONT (Suppléante) - Bernadette POPELIER - Marc DEHEELE - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Valentin BELLEVAL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Didier TIBERGHEN - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Jean-Michel WIPLIER (Suppléant) - Yves DELFOLIE - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Franck MEURILLON - Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Joël VERMEULEN - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Michel BODDAERT (Suppléant) - Jean-Pierre BATAILLE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothée DEBRUYNE - Mark MAZIERES - Pierre-Louis RUYANT - Eric SMAL - Pascal BECUE (Suppléant) - Emidia KOCH

**Procurations (17) :**

Gaëlle LEFEVRE à Christophe LEGROIS - Gilles DEVIENNE à Dominique JOLY - Sophie SPATOLA à Arnaud DEVILLEZ - Marjorie VANDENBERGHE à Brigitte GALLI - Pierre GRANDGENEVRE à Antony GAUTIER - Marc DENEUCHE à Nathalie BAUCHART - Sophie ANDRE à Florence BRISBART - Jean-Luc CAPPART à Jérôme DARQUES - Roger LEMAIRE à Franck MEURILLON - Pascal CODRON à Samuel BEVER - Rebecca ELSENS à Marie SANDRA - Jean-Luc DEBERT à Sandrine KEIGNAERT - Luc EVERAERE à Elizabeth BOULET - Carole DELAIRE à Bernadette POPELIER - Elizabeth GRESSIER à Valentin BELLEVAL - Cindy SCHRAEN à Pierre-Louis RUYANT - Laurence BARROIS à Serge LACONTE

**Effectif du Conseil de Communauté : 88**

**Nombre de votants : 73**

**Secrétaire de séance : Céline SAUZEAU**

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL



**SÉANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 20 JUIN 2024**

**DELIBERATION 2024\_098**

**Objet : Marché relatif à la gestion et l'exploitation du parking-silo du pôle d'échanges multimodal d'Hazebrouck**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre, notamment la compétence en matière d'aménagement et d'entretien de la voirie et la gestion des parcs de stationnement d'intérêt communautaire, comprenant le parking-silo d'Hazebrouck ;

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu l'adhésion de Cœur de Flandre aggro à la SPAD par délibération n°2024/012 en date du 6 février 2024 ;

Considérant que le recours à une SPL permet de confier à cette société des marchés et des conventions appliquant la théorie jurisprudentielle du « in house » ou de la quasi-régie, dérogeant aux règles de mise en concurrence prévues par le Code de la commande publique. En effet, deux conditions cumulatives pour avoir recours à une quasi-régie doivent être réunies :

- le contrôle exercé par le pouvoir adjudicateur sur son cocontractant doit être analogue à celui exercé sur ses propres services ;
- le cocontractant doit réaliser l'essentiel de son activité pour la ou les collectivités qui le détiennent ;

Considérant que les travaux du futur pôle d'échanges multimodal, comprenant un parking silo de 548 places dédié aux usagers du train, seront bientôt terminés, il convient de prévoir la gestion et l'exploitation de cet équipement lors de son ouverture prévue à la fin de l'année 2024 ;

Le marché in-house, conclu avec la SPAD, comprendra l'ensemble des tâches de gestion, d'entretien, d'exploitation et de maintenance du parc de stationnement, notamment :

- la gestion et le contrôle du respect des droits d'accès des différentes catégories d'usagers qui utilisent le parking (voyageurs train/car et occupants du Centre tertiaire Flandre-Lys) ;
- l'investissement nécessaire au contrôle des droits d'accès ;
- l'entretien et la maintenance de l'ensemble des équipements nécessaires à l'exploitation du parking ;
- le paiement des dépenses de fonctionnement normal, y compris les fluides (hors électricité) ;
- la gestion de l'ensemble des imprimés et supports nécessaires à l'exploitation ;
- le nettoyage du parc de stationnement ;
- l'accueil des usagers à partir du PC stationnement ;
- l'interdiction d'accès au parking des véhicules en infractions régulières vis-à-vis des règles d'utilisation indiquées au règlement intérieur ;
- plus généralement, la gestion de l'ensemble du service stationnement rendu aux usagers du parking et l'entretien et la maintenance du bâtiment.

Le marché sera conclu pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024 pour un montant total de 1 736 500 € HT (montant annuel de 347 300 € HT, dont 287 300 € pour l'exploitation et 60 000 € de dotation aux amortissements d'investissements),

Il est prévu le versement d'une avance de 298 000 € HT lors de la signature du marché afin de permettre la réalisation des investissements par la SPAD.

**Il vous est proposé :**

- de conclure le marché de quasi-régie relatif à la gestion et l'exploitation du parking-silo du pôle d'échanges multimodal d'Hazebrouck avec la SPAD pour un montant total de 1 736 500 € HT (montant annuel de 347 300 € HT, dont 287 300 € pour l'exploitation et 60 000 € de dotation aux amortissements d'investissements),
- la durée du marché est fixée à 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer le marché ainsi que toutes les modifications de marché qui pourront intervenir lors de l'exécution du marché ainsi que toutes les pièces y afférentes.

**Vote :**

**Pour : 73**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,  
A Hazebrouck, le 20 juin 2024,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,

Céline SAUZEAU



Le Président,

Valentin BELLEVAL

